



Grenoble Escalade
Montagne Ski Alpinisme
www.gemsa.fr

ECOLE "ESCALADE SPORTIVE"

FICHE TECHNIQUE 2024

Modules « **Progression Printemps Mardis ou Samedis** »

Contact : formation@gemsa.fr

1. OBJET DU MODULE

Vous avez plus de 18 ans, Vous avez dépassé le stade débutant.
Vous voulez, progresser et/ou maintenir vos acquis **quel que soit votre niveau**.
Vous voulez démarrer sur de bonnes bases techniques, être bien conseillé.

2. SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

Les séances se déroulent sur site extérieur équipé, en parties théoriques et pratiques.
L'objectif en fin de module est d'obtenir un niveau supérieur en escalade. Vous pourrez ensuite suivre le module stage d'été.

Deux modules identiques vous sont proposés en fonction de vos disponibilités :

- Un module de 6 séances de 5 heures les **mardis de 13h à 18h00** (23+30 avril, 07+14+21+28 mai 2024)
OU
- Un module de 6 séances de 5 heures les **samedis de 10h à 15h00** (13+27 avril, 04+11+25 mai, 1 juin 2024)

Merci d'indiquer vos choix à la pré-inscription par ordre de préférence, (que les Mardis, que les Samedis, mardis ou samedis, samedis ou mardis)

Il est possible en fonction d'une de vos indisponibilités de remplacer une séance du mardi, par un samedi ou inversement (avec l'accord de l'encadrant).

Les séances ont lieu sur site extérieur équipé (repli éventuel à Espace Vertical 3 en cas de mauvais temps).

Matériel individuel à apporter :

- Casque.
- Baudrier.
- Chaussons d'escalade.
- Matériel d'assurance, mousquetons, dégaines, sangles.
- Corde.

3. INSCRIPTIONS/TARIF

Inscriptions et renseignements : formation@gemsa.fr avant le 13 mars 2024 (date limite d'inscription), pour les retardataires écrire l'@ courriel ci-dessus.
Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.

Contribution : **165 €** le module de 6 séances de 5 heures à payer à l'inscription (dont 50 € d'arrhes). Les arrhes, par définition, sont non-remboursables.

Paiement :

- Carte bancaire : [Lien paiement CB <ICI>](#)
- Virement : demandez le RIB, indiquez sur l'ordre de virement la référence du stage « **EDV06** »
- Chèque : les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA, noter au dos la référence du stage « **EDV06** »

En cas de désistement :

- Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.
- Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage.

Transport :

- A charge des participants : transport assuré par véhicules personnels. Frais partagés sur la base du tarif en vigueur à Gemsa.

Accès à Espace Vertical en cas de mauvais temps :

En sus selon tarif préférentiel (Tarif club FFME -> réduction de 15% sur 10 séances, trimestre ou année).

Effectif :

- Le nombre de places est limité pour un module efficace.
- Le minimum étant de 7 et le maximum de 8 personnes.
- Inscrivez-vous au plus tôt.